

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019 – 19h30
sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHOFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-01 : Décision modificative

Le conseil municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative n° 1

Dépenses : INVESTISSEMENT

N° du compte : 2135 -----104.000.00€

-----DM n° 1 ----- -3 500.00€

-----Nouveau total -- 100 500.00 €

N° du compte : 2183 Matériel et outillage informatique -----+3.500 €

Pour l'acquisition d'un ordinateur supplémentaire pour la mairie et renouvellement de l'ordinateur de la médiathèque

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019– 19h30

sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHÉFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-02 : Droit de préemption

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien reçue le 14 juin et transmise par l'étude notariale de Lingolsheim SCP Wolff – Bitzberger – Hincker

Vu les articles Art L 210-1 et L 300-1

Vu que l'Eurométropole de Strasbourg a la compétence de préempter pour le compte de la commune

Vu que la commune est totalement dépourvue de commerces alimentaire et souhaite proposer le bien en location à un artisan boulanger

Le conseil municipal décide de demander à l'Eurométropole de Strasbourg de préempter le bien situé 22 rue du 14 juillet appartenant à la caisse de crédit mutuel Horizon pour la somme de 238000€ hors frais de notaire.

La commune s'engage à racheter le bien (prix de vente + frais de notaire pour l'acquisition suite à préemption + frais de rachat) à l'Eurométropole de Strasbourg dans un délai de 6 à 8 mois à compter de la préemption.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20190715-20190702-DE

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019– 19h30 sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHOFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-03 : Personnel communal : modification durée hebdomadaire de service

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide la suppression des postes suivants à compter du 1/9/2019

- 1 poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 27.28/35^{ème}
- 1 poste au grade d'adjoint technique territorial à 27.28/35^{ème}.

décide la création des postes suivants à compter du 1/9/2019

- 1 poste au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 26.23/35^{ème}
- 1 poste au grade d'adjoint technique territorial à 26.23/35^{ème}.

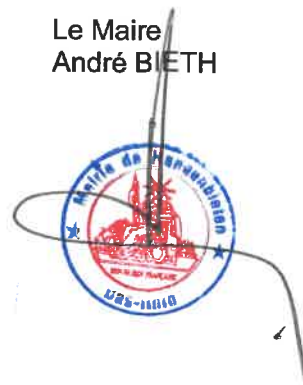
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and red, featuring a central emblem and the text 'Mairie de Hangenbieten' around the perimeter. The signature is written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20190715-20190703-DE

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019– 19h30 sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHOFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-04 : Ravalement de façade

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de

- 576 € à M. et Mme NOEPEL – 18 rue des fleurs – 67980 HANGENBIETEN (192 m² à 3 €) ;
- 639 € à M. HEITZ – 4A rue des Prés– 67980 HANGENBIETEN (213 m² à 3 €) ;

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH



REÇU EN PREFECTURE4

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20190715-20190704-DE

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019– 19h30

sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHÉFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-05 : Inauguration de la nouvelle école élémentaire

Le 14 septembre prochain aura lieu l'inauguration de la nouvelle école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les dépenses nécessaires pour l'organisation de cette manifestation seront imputées au compte 6232. Le budget est de 8000€.

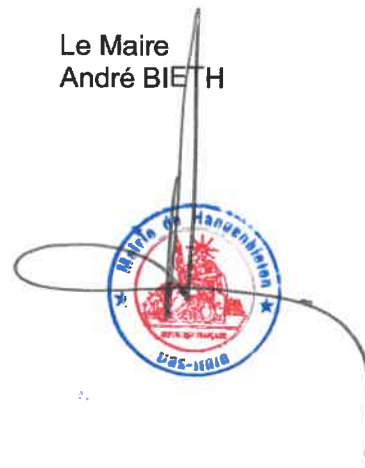
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp is blue and red, featuring a central emblem and the text 'Mairie de Hangenbieten' and '0155-11010'. The signature is a long, sweeping stroke that starts above the stamp and ends to the right.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20190715-20190705-DE

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :

Procès verbal de la Séance du 15 JUILLET 2019– 19h30

sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 8 juillet 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick donne pouvoir à Mme MULLER Marguerite, adjoints ;

M. BOGNITSCHOFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : LEGLANTIER Annick

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-07-06 : Installation d'un bâtiment modulaire

Ces deux dernières années, le nombre d'enfants scolarisés est en nette progression. Les bâtiments communaux sont saturés.

Le périscolaire « primaire » est complet avec 60 enfants inscrits pour la rentrée prochaine.

Pendant l'année scolaire 2018-2019, le périscolaire « maternelle » était installé dans l'école maternelle.

Vu l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée 2019-2020, l'école ne peut plus accueillir le périscolaire.

Pour pouvoir accueillir les enfants de l'école maternelle au périscolaire, M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise Vosges Environnement pour l'installation d'un bâtiment modulaire. La structure se compose de 5 modules dont la dimension totale est de 12.40 mètres x 6.4 mètres. Le bâtiment sera installé entre le centre culturel et la nouvelle école primaire. Une passerelle sera mise en place pour un lien direct avec le périscolaire primaire. L'installation de cette structure est à la charge de la commune et s'élève à 19 195.06€ TTC.

La société PONTIGGIA a présenté un devis de 9744€ TTC pour la préparation du terrain.

M. le Maire précise que cette somme est disponible au compte 2135 et que le loyer mensuel de la structure sera payé par le Sivu les Châteaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les devis de la société Vosges environnement s'élevant à la somme de 19 195.06€ TTC et de la société PONTIGGIA d'un montant de 9744€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire
André BIETH

